

Remplace la norme SIA 221, Edition 1992.

# Forages et coupes dans le béton et la maçonnerie

Dispositions contractuelles spécifiques aux normes

**721**

## **ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS DU CONTRAT**

Les dispositions contractuelles spécifiques aux normes (DCN) se trouvent dans la phase d'introduction. Afin d'obtenir la validité dans un contrat de construction, ils doivent être mentionnés comme faisant partie intégrante des conditions du contrat. Si des modifications des documents du contrat par rapport à la norme SIA 118 (règlement) doivent primer, il est nécessaire de fixer l'ordre de priorité.

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>0 Champ d'application</b> .....	4
0.1 Délimitation.....	4
0.2 Autres prescriptions applicables.....	4
<b>1 Terminologie</b> .....	5
1.1 Termes techniques.....	5
1.2 Termes généraux.....	5
1.3 Figures.....	6
<b>2 Prestations et mode de métré</b> .....	7
2.1 Mise en soumission et offre.....	7
2.2 Caractéristique de la mise en soumission ...	7
2.3 Documents de soumission .....	7
2.4 Offre.....	8
2.6 Mode de métré .....	9
<b>3 Devoir et responsabilité du maître et des entreprises spécialisées</b> .....	10
3.1 Maître/ Mandant .....	10
3.5 Entrepreneur et fournisseur .....	10
<b>6 Conditions spéciales de garantie et de responsabilité</b> .....	10
6.2 Garanties .....	10
<b>Annexes</b>	
A Majorations sur métrés .....	11
B Publications.....	12

---

**Membres du groupe de travail «Forages et coupes dans le béton et la maçonnerie – Dispositions contractuelles spécifiques aux normes»**

<b>Président</b>	Schneider Fritz, Ingénieur	Zurich	SSE
<b>Membres</b>	Andréoli Daniel, Entrepreneur	Thoune/Sierre	ASSF
	Huber Walter, Dr ès ec.	Zurich	SIA
	Leeb Rolf, Architecte	Zurich	SIA
	Meyer Jörg, Entrepreneur	Zurich	ASFS / CAN 132
	Portmann Urs, Entrepreneur	Kriens	ASFS / CAN 132
	Riesen Edmond, Entrepreneur	Oron-la-Ville	SSE
	Schürer Heinz, Ingénieur SIA	Zurich	SIA

---

La traduction a été réalisée par Daniel Andréoli, Sierre, en collaboration avec Gilbert Delley, Bulle.

## **Adoption et remplacement**

La présente DCN SIA 721 «Forages et coupes dans le béton et la maçonnerie – Dispositions contractuelles spécifiques aux normes» a été adoptée par la Commission centrale des normes et règlements le 7 mai 2001 à Morat.

Elle remplace dès le 1<sup>er</sup> août 2001 la Recommandation SIA 221, Edition 1992.

Le président K. Aellen

Le secrétaire général E. Mosimann

---

Copyright © 2001 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielles, de copies intégrales ou partielles (photocopie, microscopie) de mise en programme sur ordinateur et de traduction sont réservés.